

Comité des relations professionnelles et pédagogiques

4^e Rencontre

30 mai 2024,

À compter de 9h

Médiathèque de l'UQAT du Centre administratif

331 rue du Couvent, Maniwaki

Présences : Serge Lacourcière, Maude Carpentier, Stéphanie Piché, Marc Delorme, Stéphane Bouchard, Suzanne Pitre, Lyzanne Cuddihy, Norma Kelly, Sophie Lacourcière, Natacha Gosselin, Marianne Tremblay, Joëlle Lucchini, Julie Martin, Daniel Boisjoli, Joëlle Constantineau, Annie Lacharité.

Absences : Pierre Croteau

COMPTE-RENDU

SUJET	NOTES	SUIVIS
1. Lecture et adoption de l'ordre du jour	Les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour : <ul style="list-style-type: none"> • Ajout de contrat 2 • Aide à la qualification 	
2. Lecture et approbation du compte-rendu du 26 mars 2024	Le compte-rendu a été adopté tel qu'il a été présenté.	
3. Suivis au compte-rendu du 26 mars 2024	Compensation stagiaire : le point est à l'ODJ Organisation scolaire : le point est à l'ODJ Comités EHDAA-écoles : le point est à l'ODJ	

SUJET	NOTES	SUIVIS
	<p>Plan de lutte : point à l'ODJ Francisation : Dossier prioritaire 24-25 Libérations pour correction au primaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 4^e année :1 journée français et 1 journée mathématique ✓ 6^e année :1 journée français et 1 journée mathématique ✓ Les directions devaient en informer les enseignants à partir du 18 avril 	
<p>4. Modalités de compensation maître-associé (suivi et bilan)</p>	<p>Une modification de la compensation pour 2024-2025 sera apportée;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Achat de matériels ▪ Congé ▪ Libération <p>Le montant sera établi selon le niveau de stage. Il a été suggéré que chaque maître associé reçoit la lettre.</p>	<p>RH – rédigé la lettre et la soumettre à la partie syndicale.</p>
<p>5. Organisation scolaire 24-25</p>	<p>Dépôt de l'organisation scolaire prévisionnelle en date du 30 mai 2024 (sujet à changement). Une mise à jour sera faite après le 30 septembre.</p>	<p>SRÉ – Faire un suivi sur la moyenne après le calcul</p>
<p>6. Plan de lutte contre l'intimidation et la violence</p>	<p>Après validation auprès de la FCSSQ, et des personnes ressources régionales, il n'y aura pas d'ajout pour les motifs suivants : En suivi à la rencontre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>La violence faite auprès des adultes et auprès des enfants est comprise dans le plan de lutte. Bien entendu, il faut s'asseoir sur la définition de violence dont la notion d'intentionnalité doit être analysée au cas par cas.</i> ▪ <i>Référence à l'article 75.1 de la LIP; ce plan a principalement pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel de l'école. Le plan de lutte sert à protéger tout le monde énuméré dans la phrase ci-dessus. Il ne</i> 	

SUJET	NOTES	SUIVIS
	<p><i>balise pas les interventions à prendre auprès des adultes, qu'ils soient auteurs ou témoins de violence. C'est à la direction de l'école d'analyser la situation afin de déterminer les mesures de soutien et d'encadrement ainsi que les sanctions applicables, le cas échéant, dans le respect des encadrements légaux et des conventions collectives applicables.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Le plan de lutte et la consignation sont pour les jeunes, et ce qui est mis en place aura certainement une incidence sur les adultes.</i> ▪ <i>Il y a la notion de confidentialité et de conflit d'intérêt, raisons pour lesquelles ce sont la direction et les ressources humaines qui s'en occupent.</i> ▪ <i>En principe, une section pour les adultes n'est pas prescrite par la loi ni prévue dans le plan de lutte.</i> ▪ <i>À la lecture de la LIP, seul le ministre pourrait faire un tel ajout : « Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit notamment prévoir, en outre des éléments que le ministre peut prescrire par règlement : » Il pourrait être possible pour le syndicat, comme d'autres CSS ont fait, de créer un document conjoint/parallèle, qui donnerait les balises pour une intervention auprès des adultes victimes et auteurs.</i> <p>L'an prochain un gabarit uniforme pour toutes les écoles sera fourni par le ministère.</p>	
<p>7. Critères de répartition des ressources</p>	<p>Présentation des critères de répartition des budgets et des mesures pour 2024-25</p> <p>Mise à part les sommes des classes d'aide mentionnés auparavant, il n'y a pas d'autre changement.</p> <p>À la page 9, le paragraphe du dépassement d'élèves du cahier des critères de répartition des ressources devra être reformulé pour éviter de la confusion. Il faut ajouter quels sont les motifs de dépassement.</p>	

SUJET	NOTES	SUIVIS
<p>8. Comité EHDAА-CSS</p>	<p>Recommandations sur la répartition des ressources (mesures conventionnées) Le tableau présenté est en constante évolution. Annexe 5 : Ajouter au tableau mesure 15130 français secondaire 2 et anglais oral secondaire 5.</p> <p>Annexe 33 : Demande de la partie syndicale de répertorier par école les élèves ayant le code 12 et définir clairement les critères.</p> <p>Annexe 57 : *À réfléchir - L'enseignant qui a réellement travaillé 2 ans. Doit être encore admissible si par exemple arrêt maternité.</p> <p>Aide à la classe – les spécialistes aussi font partie de l'entente. Attention particulière aux classes à défis particuliers et aux enseignants en insertion professionnelle.</p>	<p>SRÉ- Annexe 16 Vérifier pour les 4-5 ans M15142</p>
<p>9. Comités EHDAА-Écoles</p>	<p>**La formation devrait avoir lieu en septembre La partie syndicale rappelle que ce comité doit faire des recommandations.</p>	
<p>10. Comité SST</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les endroits bruyants - Les mandats des RSS pour 2024-2025 - La conciergerie pour la propreté des pavillons - Projet FP – les lundis prévention 	

SUJET	NOTES	SUIVIS
11. Programme CCQ	<p>Quelques formations ont été offertes aux enseignants sur une base volontaire, il y a eu un très bon taux de participation.</p> <p>Les gens sont prêts dans les écoles et ils sont contents d'être passés à ce programme.</p>	
12. Mentorat : Bilan	<p>Tour de table :</p> <p>ESSC : Enseignant ressource libéré à temps complet, accompagnement de conseillère pédagogique.</p> <p>Cœur : même situation que ESSC et très apprécié par les enseignants.</p> <p>CÉHG : même situation.</p> <p>Rucher : enseignant libéré à 100 %, pairage et bon soutien des SRÉ.</p> <p>Petits-Ponts : Conseillère pédagogique très bénéfique et tournée des pavillons par l'enseignant.</p> <p>FP / FGA : piliers au niveau de la FP.</p>	
13. Objets de travail 24-25	La liste des sujets pour l'année 2024-2025 établie prochainement.	
14. Calendrier des rencontres 24-25	Ce point sera discuté en même temps que la liste des sujets.	

SUJET	NOTES	SUVIS
15. Varia A) Ajout de contrat E2 B) Aide à la qualification	A) 19 nouveaux postes (légalement qualifié) B) Aide à la qualification – bonifier le temps de libération, car beaucoup d'abandons du programme, trop lourd.	
16. Levée de la rencontre	La rencontre s'est terminée à 11 h 40	

5181